

Marie-Thérèse présidente de l'association déclare l'Assemblée Générale ouverte, le nombre total des membres présents ou représentés (44) étant supérieur au 36 requis par le quorum (108 adhérents inscrits/3).

Elle souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du comité directeur, aux adhérents et aux animatrices.

Elle remercie de sa présence Madame Sylvie TARAJAT du CODEP.

La mairie de SAINT ALBAN LEYSSE a été invitée mais n'est pas représentée.

### Présentation de l'équipe qui fait vivre l'association

- Gilles trésorier - Véronique secrétaire - Michèle secrétaire adjointe - Laurence membre - Geneviève membre
- Marie-Thérèse Présidente

### Approbation du Compte Rendu de la dernière Assemblée Générale

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 27/08/2021 a été envoyé aux adhérents en même temps que la convocation de la présente Assemblée Générale. **Il est approuvé à l'unanimité**

### Rapport moral 2021/2022 par la présidente

« Chaque année, nous devons nous retrouver en Assemblée générale pour rendre compte et vous informer du fonctionnement de notre association.

Nous espérons lors de notre dernière Assemblée générale que l'horizon s'éclaircirait après deux années difficiles. Nous avons quelques appréhensions avant le début de la saison. Nous étions dans le flou sur la motivation de nos adhérentes et adhérents avec autant de contraintes sanitaires.

Avec la crainte de ne pas retrouver le nombre d'adhérents qui nous permettait le fonctionnement normal de notre association, nous avons suspendu le cours du vendredi matin.

### ***Merci à vous les adhérentes et adhérents d'être fidèles, dynamiques et enthousiastes !***

Vous avez été au rendez-vous ce qui nous a permis de reprendre à compter de Janvier 2022 le cours du vendredi matin.

### ***Merci à vous, toute l'équipe !***

Nous nous sommes mobilisés sur la sécurité sanitaire : le contrôle du Pass sanitaire, l'émargement, le masque... auraient pu en décourager plus d'une, plus d'un, mais finalement nos adhérentes et adhérents se sont senti(e)s en sécurité et les cours ont pu fonctionner au mieux.

Nous nous sommes mobilisés:

- en participant au forum des associations pour faire connaître l'activité de notre association,
- en proposant l'achat de part de choucroute pour le téléthon, en répondant à l'appel de la mairie pour donner un coup de main lors du critérium cycliste en juin, une manière de participer à la vie associative de la commune et de renforcer la convivialité.

Nous avons dû prendre en compte les nouvelles exigences :

Le contrat d'engagement républicain (CER) que nous avons signé en mai 2022 et qui a pour objet de préciser les engagements que prend toute association qui sollicite une subvention publique. Ainsi l'association « s'engage à respecter les principes de Liberté Egalité Fraternité et de dignité de la personne ainsi que les symboles de la République », « à ne pas mettre en cause le caractère laïc de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ». Les associations se doivent dans ce cadre de respecter 7 engagements : 1. Le respect des lois de la République, 2. La liberté de conscience, 3. La liberté des membres de l'association, 4. L'égalité et la non-discrimination, 5. La fraternité et la prévention de la violence, 6. Le respect de la dignité de la personne humaine, 7. Le respect des symboles de la République.

L'association qui a souscrit le CER doit en informer ses membres. Vous trouverez cet engagement républicain sur le site de notre association.

La responsabilité de l'association est engagée concernant les manquements de ses membres (dirigeants, salariés, adhérents, bénévoles) dans le cadre des activités de l'association. En cas de manquements constatés, le remboursement de la subvention obtenue peut être réclamé.

Sylviane a trouvé un emploi plus près de chez elle. Nous avons dû procéder à son remplacement pour le poste d'animation sportive du cours du mardi de 18h30 à 19h30. Quatre candidate(s) ont été auditionné(e)s. Notre choix s'est porté sur Anthony.

Parallèlement aux cours l'équipe a assuré le fonctionnement nécessaire à la vie de l'association (réunions, échanges avec les animatrices, préparation de l'AG, relations avec la mairie, le CODEP...)

### Merci à nos animatrices !

qui contribuent à la vitalité de l'association grâce à leur dynamisme, bonne humeur et apportent par leurs formations toujours des nouveautés dans le sport santé : une pratique pour le bien-être de tous.

### Merci au CODEP !

qui est un soutien précieux pour notre équipe.

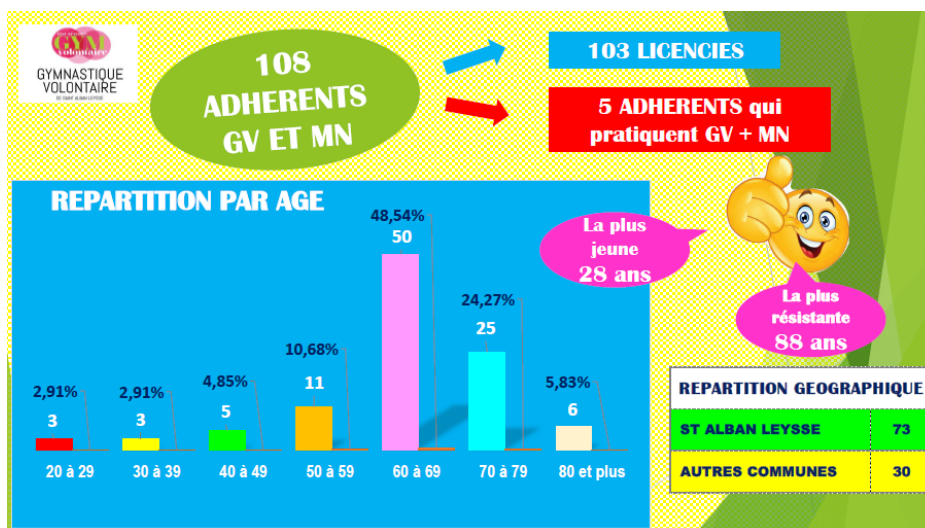
Grâce au travail des salariés (en particulier Bruno Ambier, le comptable et Anne Avogadri, la secrétaire que nous sollicitons) et de l'équipe dirigeante. L'Assemblée générale et les réunions qui sont proposées permettent l'échange avec les autres clubs EPGV, des formations sont mises à notre disposition. Avec tout cela notre association ne se sent pas seule.

### Merci à la mairie de Saint Alban Leysse !

qui met à disposition gratuitement les gymnases, la salle des fêtes, les deux salles de l'ancienne école de Leysse pour nos activités de GV, des salles également pour notre AG et réunions de bureau et qui nous permet d'utiliser la photocopieuse pour les besoins de l'association. Elle est également partie prenante de notre fonctionnement par l'octroi d'une subvention (450,00€ pour cette saison).

Tous ceci fait que nous avons pu passer cette période assez sereinement. Nous espérons fortement qu'il en sera de même pour la saison qui arrive». **Le rapport moral est approuvé à l'unanimité**

## Bilan des activités



### Gymnastique Volontaire une offre variée pour tous les âges du lundi 13 septembre 2021 au vendredi 17 juin 2022 1 cours chaque jour de la semaine

LUNDI cours de BODY ZEN - STRETCHING soit sur la saison 32heures de cours  
 MARDI cours de GYM TONIQUE soit sur la saison 32 heures de cours  
 MERCREDI cours de GYM TONIQUE soit sur la saison 32 heures de cours  
 JEUDI cours de GYM DOUCE soit sur la saison 30 heures de cours  
 VENDREDI cours de GYM DOUCE soit sur la saison 20 heures de cours

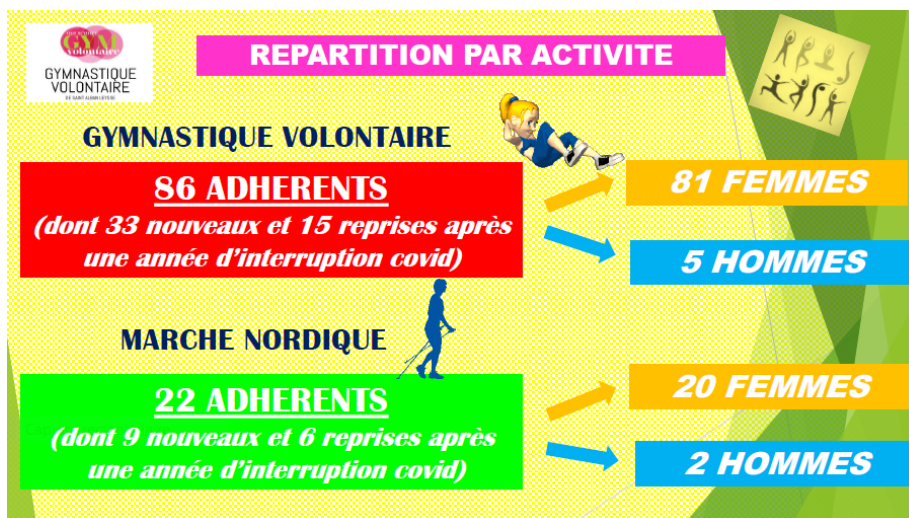
Pour un total de 146 heures pour la saison

#### 4 animatrices salariées

SOPHIE  
 SYLVIE,  
 MURIEL,  
 SYLVIANE

*Sympathiques et dynamiques*

**Marche Nordique** 25 séances soit sur la saison un total de **50 heures** (les séances de MN durent 2 heures)



Pour ce qui est du cours du mardi soir, Sylviane (qui remplaçait Corinne) nous quitte pour un CDI à Frontenex plus près de chez elle (elle venait d'Albertville). Nous la remercions pour tout ce qu'elle a apporté au groupe durant ces deux saisons, son enthousiasme et son dynamisme. Elle sera remplacée par Anthony à qui nous souhaitons la bienvenue.  
**Le bilan des activités est approuvé à l'unanimité**

## Bilan financier au 25/08/2022



## COMPTE D'EXPLOITATION 2021-2022

Compte d'exploitation 2021-2022

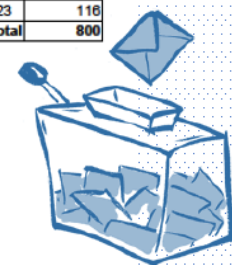
Gymnastique volontaire de Saint Alban Laysse  
**Compte d'exploitation**

Exercice 2021 / 2022 au 17/08/2022

| Nature  | Recettes         | Dépenses         | Recettes N-1 | Dépenses N-1 |
|---|------------------|------------------|--------------|--------------|
| Cotisations adhérents   | 9 866,75         |                  | 5 481,41     |              |
| Produits financiers   | 25,39            |                  | 28,90        |              |
| Remboursement chômage partiel + maladie                                 | -                |                  | 2 365,32     |              |
| Subvention communale  | 450,00           |                  | 950,00       |              |
| Licences et cotisations CODEP/FEPGV                                     |                  | 2 673,00         |              | 1 445,00     |
| Salaires nets versés aux animatrices                                    |                  | 5 868,55         |              | 5 683,00     |
| Cotisations URSSAF  |                  | 2 121,00         |              |              |
| Formation   |                  | -                |              | 107,83       |
| Frais divers :  |                  |                  |              |              |
| Gestion (dont frais de virement)  |                  | 8,93             |              | 10,58        |
| Visites médicales   |                  | -                |              | -            |
| Pot assemblée générale  |                  | -                |              | -            |
| Site Internet   |                  | 91,43            |              | 172,91       |
| Achat matériel  |                  | 19,20            |              | 25,92        |
| Divers (cartes cadeaux animatrices)                                     |                  | 250,00           |              | -            |
| Remboursement adhérent par chèque                                       |                  | 50,00            |              | -            |
| Provision remboursements par chèque aux adhérents COVID (25€/ adhérent) | 175,00           |                  |              | 175,00       |
| Provision remboursements adhérents sur cotisation 2021/2022             | 475,00           |                  |              | 475,00       |
| Provision dette COVID URSSAF exercice 2019/2020/2021                    | 1 065,00         | 800,00           |              | 1 065,00     |
| <b>Total exercice</b>   | <b>12 057,14</b> | <b>11 882,11</b> | <b>8826</b>  | <b>9160</b>  |
| <b>Solde exercice</b>   | <b>175,03</b>    |                  | <b>-335</b>  |              |

| Dette COVID  |            |
|--------------|------------|
| Echéance     | URSSAF     |
| 08/09/22     | 114        |
| 08/10/22     | 114        |
| 08/11/22     | 114        |
| 08/12/22     | 114        |
| 08/01/23     | 114        |
| 08/02/23     | 114        |
| 08/03/23     | 116        |
| <b>Total</b> | <b>800</b> |

| Solde compte courant à date (trésorerie) | Solde livret A à date |
|--|-----------------------|
| 1 620,76                                 | 5 282,27              |



**Le bilan financier est approuvé à l'unanimité**

Le bilan financier est présenté par Gilles notre trésorier. Il apparait un solde créditeur de 175,03€.

Le comité directeur avait décidé une augmentation du salaire des animatrices au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Leur formation et leur implication ont fait évoluer les séances de GV. Par ailleurs leur salaire n'avait pas été augmenté depuis un certain temps.

La mairie de St Alban Laysse est remerciée pour la subvention de 450,00€ attribuée.

## Perspectives pour la saison 2022/2023

La saison 2022/2023 débutera le lundi 12 septembre 2022 pour se terminer le vendredi 16 juin 2023.

Il n'y a pas de modification d'horaire pour les cours.

Changement d'animateur pour le cours du mardi de 18h30 à 19h30. Anthony remplace Sylviane.

Pour la saison à venir le comité directeur a décidé l'augmentation des cotisations

- Pour la GV 105€ pour les plus de 30 ans, 74€ pour les moins de 30 ans, 189€ pour le tarif couple.

- Pour la Marche Nordique 108€

Pourquoi cette augmentation :

- Un euro est dû à l'augmentation de la part départementale de 0,50€ augmentation de la part régionale de 0,50€. La dernière augmentation remontant avant le COVID

- Pour tenir compte de la conjoncture économique inflationniste nous augmenterons le salaire des animatrices au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Gilles présente le budget prévisionnel pour la saison 2022/2023 établi sur une base « prudente » de 89 adhérents.

### Gymnastique volontaire de Saint Alban Leysse Compte prévisionnel

Exercice 2022 / 2023

| Nature  | Recettes | Dépenses |
|---|----------|----------|
| Cotisations adhérents                               | 11613,00 |          |
| Produits financiers                                 | 28,90    |          |
| Remboursements chômage partiel + maladie déjà perçu |          |          |
| Provision dette cotisation URSSAF                   | 800,00   |          |
| Subvention communale                                | 450,00   |          |
| Licences et cotisations CODEP/FEPGV                 |          | 3 080,00 |
| Salaires nets déjà versés aux animatrices           |          | 6 455,00 |
| Cotisations URSSAF                                  |          | 2 024,00 |
| Virement livret                                     |          |          |
| Formation   |          | 120,00   |
| Frais divers :                                      |          |          |
| Gestion (dont frais de virement)                    |          | 12,00    |
| Visites médicales                                   |          |          |
| Pot assemblée générale                              |          | 51,00    |
| Site Internet                                       |          | 50,00    |
| Achat matériel                                      |          | 50,00    |
| Divers (cadeaux animatrices)                        |          | 250,00   |
| Dette Cotisations URSSAF exercice 2019/2020/2021    |          | 800,00   |
| Total exercice                                      | 12892    | 12892    |
| Solde   | 0        |          |

|                        |
|------------------------|
| <b>Nb adhérents MN</b> |
| <b>21,00</b>           |
| <b>Nb adhérents GV</b> |
| <b>89,00</b>           |

**Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité**

## Cotisations saison 2023/2024

Nous vous proposons que l'Assemblée générale donne pouvoir au Comité Directeur de décider du montant des cotisations 2023/2024 en fonction des conditions économiques et de l'évolution de l'association. **Proposition adoptée à l'unanimité**

## Candidature au comité directeur

Nous avons fait appel à candidature au comité directeur lors de l'envoi de la convocation.

A l'ouverture de l'Assemblée générale aucun volontaire n'a fait acte de candidature.

Sans une équipe pour gérer l'association aucune activité n'est possible.

Notre association, pour sa part administrative, fonctionne sur le bénévolat.

Sans votre implication, elle ne peut exister.

Si nous voulons continuer à pratiquer nos activités de GV et Marche Nordique à Saint Alban Leysse il est nécessaire de renforcer l'équipe dirigeante.

D'après statuts, le comité directeur doit être composé de 6 à 12 membres. Actuellement nous sommes 6, le minimum... Nous avons impérativement besoin de bonnes volontés, nous devons avoir entre autre un vérificateur des comptes, un trésorier adjoint et des membres. Pour l'avenir de l'association c'est un appel pressant à candidatures que nous lançons.

Je pose donc la question à l'Assemblée. Y a-t-il des candidats des candidates?

Aucun candidat ne se déclare...

Si des personnes souhaitent rejoindre l'équipe en cours d'année le Comité Directeur pourra les coopter et leur candidature sera soumise à la prochaine Assemblée générale.

## Quelques infos

- Pas de nouvelle du PASS Sénior pourtant annoncé en juin 2021 par la région...

- L'importance de régulariser rapidement les inscriptions, de donner un dossier complet et écrit lisiblement comprenant notamment une enveloppe timbrée lorsqu'il n'y a pas d'adresse mail.

A compter du 1er septembre 2022, tous les licenciés devront remplir un questionnaire de santé et attester auprès du club que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, ils sont tenus de produire un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport, de moins de 6 mois. Le questionnaire de santé est à compléter par les nouveaux licenciés et par ceux qui renouvellent leur licence.

Nous attirons votre attention sur l'importance d'être sincère en remplissant ce questionnaire car il engage, d'abord en termes de santé, mais également d'assurance.

- Pour ce qui concerne les cours d'essais il faut considérer que ceux-ci le sont pour des nouveaux adhérents ou lorsqu'il y a une nouveauté (exemple dans le cas de changement d'animatrice ou si un nouveau cours est proposé)

- Venir avec son matériel personnel (tapis...)

- L'Union Cycliste du Nivolet informe les diverses associations de la commune et nous propose de participer à leur traditionnelle randonnée LA NIVOLET ROUTE, VTT, MARCHE qui se déroulera le dimanche 18 septembre 2022.

## Conclusion

Marie-Thérèse LAFONT remercie à nouveau l'ensemble des personnes présentes.

Remerciements également à Michèle pour l'excellent diaporama qui a agrémenté notre assemblée générale.

Elle clôt l'assemblée générale, donne rendez-vous au forum des associations le vendredi 2 septembre au gymnase GUERRAZ de 17 à 21 heures, espère que des bonnes volontés nous donneront un coup de main ce soir-là et rappelle le début de la saison sportive le lundi 12 septembre.

**N'hésitez pas à en parler autour de vous et venir nous rejoindre !**

**Nous nous adapterons aux nouvelles directives de santé pour pouvoir continuer à pratiquer sereinement nos activités!**

Elle invite à rejoindre le buffet préparé avec les talents de chacune et chacun.

La Présidente

Marie-Thérèse LAFONT

A Saint Alban Leysse le 14 septembre 2022